

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2015 À
18 h 30 À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Kevin J. Haché et les membres : Jean-Guy Blanchard, Marie-Soleil Landry, Yves Roy, Rosaire Labrie, Mariette Paulin et Michel G. Boucher

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : neuf (9) personnes dans la salle dont trois (3) journalistes et TV Rogers ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés, Daniel Landry, agent de développement, Daniel Chiasson, ingénieur municipal et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 18 h 34.

2015-330

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Michel G. Boucher, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en déplaçant le point 6 au point 10.5 et en modifiant les points 11 et 12 pour « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet ». Adoptée

2015-331

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2015-332

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » - Agences Lanteigne

Sur proposition du conseiller Michel G. Boucher et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » de la demande d'Agences Lanteigne. Adoptée

2015-333

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » - Agences Lanteigne

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » de la demande d'Agences Lanteigne. Adoptée

2015-334

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » - Agences Lanteigne

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Michel G. Boucher, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » de la demande d'Agences Lanteigne, et que cet arrêté porte le numéro 312. Adoptée

2015-335

Résolution visant la soumission de l'arrêté modifiant le plan municipal au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux pour approbation – Agences Lanteigne

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Yves Roy;

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 de la Loi sur l'urbanisme exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par ladite Loi;

IL EST RÉSOLU que la secrétaire municipale, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux une demande d'approbation de l'Arrêté no. 312 conformément aux exigences du paragraphe 69(2) de ladite Loi. Adoptée

2015-336

Résolution en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme – Agences Lanteigne

Sur proposition du conseiller Michel G. Boucher et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry;

CONSIDÉRANT QUE le lot portant le numéro de cadastre 20818993 situé au 39 et 41, boulevard Saint-Pierre Est a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de rendre conformes deux bâtiments principaux existants (habitations multifamiliales) sur une même propriété.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, les bâtiments ou constructions ne peuvent être affectés qu'aux fins
 - a) de deux des usages principaux suivants :
 - (i) habitation multifamiliale.

Exigences relatives à la zone AI(19)

2. Aux fins du présent arrêté, l'usage prévu au sous-alinéa 1.a)(i) pourra être exercé à l'intérieur de deux bâtiments principaux à condition que :
 - a) les bâtiments portant les numéros civiques 39 et 41 ne soient agrandis qu'en conformité avec le règlement, et;
 - b) l'agrandissement du bâtiment portant le numéro civique 41 se fasse jusqu'à 2.7 m au lieu de 3 m de la limite latérale du lot.

3. Sous réserve des articles 1 et 2 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues à la zone d'habitation multifamiliale (RC) de l'Arrêté no. 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent *mutatis mutandis*. Adoptée

2015-337

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Agences Lanteigne

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande d'Agences Lanteigne. Adoptée

2015-338

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Agences Lanteigne

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de rezonage d'Agences Lanteigne. Adoptée

2015-339

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Agences Lanteigne

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Michel G. Boucher, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de rezonage d'Agences Lanteigne, et que cet arrêté porte le numéro 313. Adoptée

2015-340

Lecture et adoption du procès-verbal

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2015. Adoptée

2015-341

Questions non réglées
découlant de ce procès-verbal

Aucune question non réglée découlant de ce procès-verbal.

2015-342

Exposé des membres du conseil

Le conseiller Rosaire Labrie cède la parole à Mylène Dugas, coordonnatrice de la 37^e finale des Jeux de l'Acadie 2016. Madame Dugas fait un compte-rendu des différentes étapes concernant les comités et sous-comités. Le recrutement de bénévoles pour ces comités va bon train; elle remercie grandement tous ceux qui mettent l'épaule à la roue. Le lancement du logo et de la campagne de financement aura lieu en novembre. Elle remercie également les responsables des écoles du Grand Caraquet pour leurs appuis à cette finale. La 37^e finale des Jeux de l'Acadie aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2016.

La conseillère Mariette Paulin présente un rapport du comité des travaux publics. Elle mentionne que l'asphaltage de la Route 145 est terminé. Elle profite de l'occasion pour rappeler aux gens de respecter quand même la limite de vitesse. Elle annonce que les 4 aérateurs à la lagune de la rue du Portage sont en marche et en période de rodage. Elle mentionne également que les travaux sont commencés sur les nouvelles pistes de ski de fond au Club Plein Air. Finalement, elle fait mention des heures d'ouverture de l'Écocentre : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et fermé les samedis et dimanches. Il sera fermé pour la saison hivernale, soit du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} mars 2016. Elle rappelle aux citoyens qu'il est très important de respecter les consignes. À cause du non-respect de ceux-ci, l'écocentre se doit d'être fermé les soirs et les fins de semaine afin de diminuer les matériaux non acceptés.

Le conseiller Yves Roy présente un rapport du comité des finances.

La conseillère Marie-Soleil Landry mentionne que la programmation pour le prochain Festival acadien avance bien. Deux spectacles pourront peut-être être annoncés avant le temps de fêtes. Ces billets pourraient être une excellente idée de cadeaux pour des amis ou des membres de votre famille.

Elle profite de l'occasion pour féliciter le comité organisateur du Gala Commerc'Or de la Chambre de commerce et du tourisme du Grand Caraquet ainsi que tous les lauréats et les finalistes. La soirée fut un vrai succès.

Le conseiller Jean-Guy Blanchard mentionne que deux spectacles sont à venir; soit celui de Shaun Ferguson et celui des Gars du Nord. Il mentionne également que le spectacle d'Ariane Moffatt prévu le 22 mars prochain est remis au 22 octobre 2016, en raison de sa participation à l'émission « La Voix. »

2015-343

Correspondance reçue et
envoyée du mois de
septembre 2015

Les membres du conseil passent en revue la liste de correspondance reçue et envoyée du mois de septembre 2015.

2015-344

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2015-345

Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier

2015-346

Présentation et intervention du
public

Aucune présentation ni intervention du public

2015-347

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Michel G. Boucher, il est résolu de lever l'assemblée. Et la séance est levée vers 19 h 10.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE